

L'évasion fiscale chez AB-INBEV empêche le recrutement de plus de 6.000 infirmières

Bénéfice réalisé par AB INBEV en 2015 en Belgique : 924.637.000 €.

Impôt sur les sociétés payé : 127.000 € (0,01 %).

Si le bénéfice avait été taxé au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (33,99 %), ce sont 314.284.116 € qu'aurait encaissés l'Etat ! D'où une différence de **314.157.116 €**.

La rémunération moyenne brute (cotisations patronales incluses) d'une infirmière avec 5 ans d'ancienneté est de **50.000 €** par an.

L'économie d'impôts qui a profité aux actionnaires d'AB-INBEV) (1) a donc empêché le recrutement de **6283 infirmières à temps plein** !

(1) des familles DE SPOELBERCK, DE MEVIUS et VAN DAMME sont les principaux actionnaires d'AB-INBEV : leur patrimoine financier est évalué à 35 milliards d'euros, ce qui en fait la plus grosse fortune du pays).

Les déductions fiscales sont bien le fruit de décisions gouvernementales. Mais sans le lobbying intense exercé par les multinationales sur les différents gouvernements, il n'y aurait pas de guerre fiscale entre Etats conduisant à une imposition minimale pour les plus grosses sociétés.

CE QU'IL FAUT FAIRE

La transparence est la première étape indispensable dans la lutte contre l'évasion fiscale.

Pour y arriver, nous exigeons, avec les ONG, les associations et les syndicats européens, la publication obligatoire par les entreprises transnationales d'un rapport pays par pays de leurs activités, de leur chiffre d'affaires, de leurs salariés, de leurs profits et des impôts payés. Ceci, afin d'identifier les mécanismes d'évasion fiscale et d'imposer les entreprises dans les pays où ont lieu leurs activités.

Les nombreuses déductions fiscales qui profitent aux grosses sociétés doivent être strictement limitées, voire supprimées.

Pour en savoir plus :

http://ptb.be/sites/default/files/documents/2016/09/27/20160905_fr_top_50_ok.pdf